

Synthèse des trois premières rencontres du cycle national de conférences



Territoires Environnement Emplois : des acteurs et des ressources en réseau...

Confrontés à la complexité du domaine de l'environnement (multiplicité des acteurs, transversalité des problématiques), les réseaux TEE participent depuis quatre ans à la construction d'une culture commune pluri-institutionnelle sur la thématique des métiers et des emplois de l'environnement et du développement durable, en partenariat étroit avec les acteurs de terrain dans huit régions pilotes.

Capitalisation, production, accompagnement, partage, mais surtout interface, mobilisation et mise en relation des compétences, c'est là que réside l'expertise des TEE et la plus-value qu'ils apportent à ce champ de préoccupation. Ainsi, les réseaux Territoires Environnement Emplois sont une réponse au contexte actuel et interviennent sur le terrain selon trois objectifs principaux :

- L'amélioration de la connaissance des emplois, métiers et formations de l'environnement, à travers notamment l'apport d'éléments d'analyse des métiers émergents et la diffusion des informations ;
- la mise en place d'outils de professionnalisation des acteurs, l'accompagnement et l'orientation des porteurs de projets vers des organismes ressources identifiés ;
- L'animation d'un réseau basé sur la mise en relation des acteurs locaux et des organismes de l'environnement et de l'emploi, afin de mettre en cohérence les ressources existantes.

Le cycle national de conférences est un exemple de manifestation organisée conjointement par l'ensemble des réseaux TEE afin de mutualiser la réflexion et les perspectives qui se dessinent concernant l'emploi dans le domaine de l'environnement.

... au service des activités et de l'emploi de l'environnement

30 mars 2004 — Saintes

1 – Objectifs de cette première rencontre

Il s'agissait de réaliser avec l'aide des intervenants et des participants :

1. un état des lieux des activités et de l'emploi de l'environnement,
2. une analyse prospective du marché de l'emploi de l'environnement à venir : la filière est-elle créatrice d'emploi ? quels sont les besoins ?
3. une analyse prospective des nouveaux marchés : y a-t-il des possibilités de développement sur des secteurs marchands, et si oui, lesquels ?

2 – Témoignages

Thierry Lavoux, IFEN (Institut Français de l'Environnement), "Emploi et environnement"

A partir de données chiffrées et de résultats d'études, la preuve est faite : l'environnement est une source de créations d'emplois. L'emploi se fait essentiellement dans les sociétés "d'éco-industrie" : l'eau et les déchets. Les créations d'emploi ont été accélérées par la mise en oeuvre du programme "nouveaux services - emplois jeunes" et ont avant tout été portées par les collectivités locales.

L'eau et les déchets créent de l'emploi pour deux raisons essentielles :

- l'application des nouvelles législations européennes obligeant à la mise en place de nouveaux services,
- la rentabilité des services du fait de redevances, prestations marchandes...

Cette réalité perdurera pour les années à venir.

Comparé à ces "deux secteurs marchandisés", le secteur des espaces naturels apparaît comme le "parent pauvre" de l'environnement, même s'il est très largement soutenu par les pouvoirs publics. Cependant, le paradoxe veut que les offres de formation environnement explosent sur ce domaine d'activité. Il est donc important de rationaliser l'offre de formation environnement en fonction des débouchés existants et à venir.

De même, il sera nécessaire de clarifier l'offre d'emploi en environnement qui est très disparate. En effet, il est important de distinguer le métier de l'emploi. Le métier environnemental a pour finalité l'environnement et exige du professionnel une formation spécifique en environnement pour l'exercer. L'emploi environnemental est la résultante d'activités intégrant et/ou induisant des préoccupations environnementales. C'est pourquoi, les 316 000 emplois recensés ne correspondent pas à 316 000 métiers. Une identification et une classification des métiers de l'environnement sous forme de référentiels devront être réalisées.

Didier Defer, Direction Générale de l'ANPE, "La refonte du ROME et la place de l'emploi de l'environnement"

(ROME = la nomenclature unique des emplois utilisée par l'ANPE pour réaliser le rapprochement de l'offre et de la demande, regroupant des fiches, chacune identifiant et définissant un métier d'une filière).

Désormais, la fiche "emploi-métier" ne sera plus construite en référence à un statut, mais à des compétences communes à plusieurs activités d'une même famille de métiers. Ainsi, la reconnaissance des compétences se fera au regard d'un cœur de métiers et d'activités périphériques rattachées à ce cœur de métier. Cette nouvelle organisation encourage la mobilité professionnelle des personnes et adapte la fiche "emploi-métier" au fonctionnement actuel du marché du travail. Cette refonte du ROME permet également de définir de nouvelles filières et de leur donner une place à part entière dans ce référentiel, ce qui est le cas du tourisme.

Aujourd'hui, une même initiative devrait être menée pour la filière environnement, car dans le ROME actuel, seules deux appellations sont référencées. C'est pourquoi l'ANPE se rapproche du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et de l'Union Nationale des Associations de Développement Local pour, en partenariat, recueillir les fiches métiers existantes, construire un même contenu des nouveaux métiers et aboutir à des référentiels communs.

Olivier Scalliet, CAPEB 16, "Le secteur de la gestion des déchets de l'artisanat : un secteur marchand ?"

Les artisans ne triaient pas ou mal leurs déchets par manque de moyens :

- des structures trop petites pour assumer le recrutement d'une personne chargée de cette gestion,
- un manque de solutions en matière de filières de revalorisation de ces déchets.

Les artisans étaient donc en attente de moyens et de solutions. Parallèlement, les collectivités souhaitaient organiser la gestion des déchets sur leur territoire avec un coût maîtrisé.

La CAPEB 16 a alors pris l'initiative de rassembler tous ces acteurs autour d'un interlocuteur unique et a créé l'association "Elimin' déchets 16". Cette association a eu pour premier travail de sensibiliser tous les artisans à une meilleure gestion de leurs déchets. Elle s'est ensuite chargée des appels à projets auprès de prestataires privés afin de proposer de nouvelles filières de revalorisation des artisans. Elle a également pris l'organisation de la facturation à sa charge.

Cette fonction de médiation entre artisans, prestataires privés et collectivités, et cette fonction de fédérateur de solutions a permis la création d'un poste de chargé de mission au sein de l'association, payé par le gain financier de cette organisation territoriale de la gestion des déchets.

Cette rentabilité du service va permettre la mise en place d'autres prestations marchandes : ouverture d'une déchetterie, audits auprès d'entreprises, observatoire des déchets.

3 – La filière environnement : secteur marchand ou non marchand ?

Les témoignages ont montré que certains secteurs d'activité de la filière environnement pouvaient être des secteurs marchandisés :

- le secteur des "éco-industries" : l'eau et les déchets
- le secteur de l'éducation à l'environnement : une part de l'activité de ce secteur est rentable par la vente de prestations d'animation.

Pendant, d'une manière générale, la filière environnement a besoin du soutien des pouvoirs publics. L'exemple de la CAPEB 16 le démontre. Il a été nécessaire, au démarrage, que les collectivités soutiennent la mise en place de l'association, le temps que le service de gestion des déchets dégage un gain financier.

Par contre, d'autres services environnement demandent aux collectivités un soutien pour leur mise en place et pour leur pérennisation. En effet, ces services (médiation, sensibilisation, protection...) n'atteindront jamais le seuil de l'auto-financement intégral.

La filière environnement relève d'une économie mixte, qui pose alors les questions du coût réel de ces services et de l'origine de ses financements.

4 – Un avenir possible pour la filière environnement

Une source de créations d'emplois

L'environnement est source de création d'emplois :

- indirects : l'ouverture des parcs nationaux aux publics crée par exemple de l'emploi environnemental.
- directs : si le secteur des espaces naturels est "le parent pauvre", il constitue néanmoins un réservoir d'emplois potentiels très important. La gestion territoriale faite dans le cadre de Natura 2000 va être génératrice d'emplois directs : gestion, éducation à l'environnement...

Une urgence à faire reconnaître les métiers de l'environnement

Les deux premiers témoignages ont insisté sur la nécessité de créer une nomenclature des métiers de l'environnement. Ces métiers ont une vraie spécificité qui ne peut pas être associée à d'autres référentiels. Le travail des réseaux TEE d'identification, d'écriture des nouveaux métiers au travers de fiches métiers est alors primordial.

Cette nomenclature permettra également :

- aux employeurs de mesurer avec précision les besoins en matière d'emplois et de formations,
- aux prestataires de mieux évaluer le coût réel des services environnement et l'origine des financements.